

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE,
SITE NORDIQUE DES CONFIN

LA CLUSAZ
9 SEPTEMBRE 2026


| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



dimosia

➤ état d'esprit
➤ publiégal
➤ consultvox
➤ novagora

Sommaire

1. Cadre et déroulement de la réunion	3
2. Le projet présenté par la SOLIDEO	3
3. Principales contributions du public et réponses apportées	4
3.1. Traversée de la route des Confins : utilité du franchissement et alternatives de mobilité	4
3.2. Préservation du plateau, pistes, tribunes et remise en état	5
3.3. Neige de culture et ressource en eau : engagements et arbitrages possibles	6
3.4. Stationnement, transports et accès pendant les Jeux	7
3.5. Commerces, emploi local et conséquences économiques	8
3.6. Budget, fonctionnement futur, golf et réparation des impacts	9
3.7. Précision du programme et prise en compte de la parole du public	10
4. Engagements annoncés et sujets restant à préciser	11
5. Suites annoncées pour la concertation	11

1. Cadre et déroulement de la réunion

La réunion publique d'ouverture de la concertation préalable sur l'aménagement du site de compétition de ski de fond des Confins s'est tenue le 9 septembre 2026 à La Clusaz. Animée par Solène des Vignes (SCET), elle a réuni le maire Didier Thévenet, des représentants de la SOLIDEO Alpes 2030, du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et les deux garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP), Denis Cuvillier et Joël Prillard. La transcription ne permet pas d'attribuer individuellement la prise de parole des garants.

Les présentations ont été assurées notamment par Damien Robert, directeur général de la SOLIDEO ; Marie-Jeanne Cadet-Lébens, responsable de la concertation et de la participation citoyenne ; Élie Patrigeon, directeur impact, héritage et durabilité au COJOP ; Nicolas-Laurent Brouty, directeur de la maîtrise d'ouvrage ; et Myriam Muris, directrice de site Alpes du Nord. Elles ont été suivies d'un temps d'échange avec le public, organisé autour de plusieurs séries de questions.

Le maire a rappelé que la commune conservait la maîtrise d'ouvrage du pont d'entrée du village et du pôle indoor, tandis que la maîtrise d'ouvrage de l'opération des Confins avait été confiée à la SOLIDEO. Damien Robert a précisé que la SOLIDEO porte les investissements durables et leur livraison pour les Jeux, alors que le COJOP prend en charge l'organisation de l'événement et les installations temporaires. Les ouvrages doivent, selon la présentation, être mis à disposition du COJOP à l'automne 2029.

Les garants ont insisté sur l'indépendance de la CNDP, l'importance de contributions argumentées et le fait que la concertation préalable porte aussi sur l'opportunité du projet et ses alternatives. Ils ont rappelé que leur bilan serait rendu public, suivi d'une réponse du maître d'ouvrage.

« ce que nous recherchons, ce n'est pas un référendum pour ou contre le projet. »

Garant de la CNDP

2. Le projet présenté par la SOLIDEO

La SOLIDEO a présenté un projet d'adaptation du site nordique, conçu à la fois pour l'accueil des compétitions de 2030 et pour les usages pérennes du plateau. Elle a souligné la nécessité de concilier besoins sportifs, patrimoine naturel et paysager, activités agricoles, fonctionnement du site été comme hiver, accessibilité universelle et déplacements.

- Foyer nordique : projet de démolition-reconstruction, dans le respect de la parcelle et du PLU, afin d'améliorer la salle hors sac, les services et les conditions d'accueil du public et des professionnels.
- Bâtiment technique de l'Arpète : extension et amélioration de locaux existants utilisés pour l'exploitation du domaine et les sanitaires publics.
- Pistes nordiques : adaptation des tracés, notamment de certains virages, avec recherche de solutions modulaires ou temporaires afin de limiter les terrassements.

- Traversée de la route des Confins : deux variantes à l'étude pour relier les secteurs skiabiles (piste sous la route ou piste au-dessus de la route).
- Neige de culture : réflexion sur l'interconnexion des retenues et réseaux existants, le dimensionnement des enneigeurs et les possibilités de conservation de neige (« snow farming »), sans hausse des prélèvements autorisés.
- Accès et stationnement : sécurisation de la route, des cheminements piétons et de certains virages empruntés par les bus ; requalification paysagère du parking de l'Arpète, avec une phase technique pour les Jeux puis une intervention après l'événement.

Myriam Muris a expliqué que les solutions définitives n'étaient pas arrêtées. La SOLIDEO disait encore travailler sur les choix de matériaux, la géométrie des pistes, l'insertion paysagère du franchissement et les modalités d'utilisation de la neige. Elle a également indiqué que le phasage du chantier devait tenir compte des périodes de fréquentation, des activités agricoles et du golf.

« on cherche d'autres solutions et il en existe. Il y a des solutions modulaires qui existent. »

Myriam Muris, SOLIDEO

3. Principales contributions du public et réponses apportées

3.1. Traversée de la route des Confins : utilité du franchissement et alternatives de mobilité

Questions et contributions

Yann Jérôme a interrogé l'utilité d'un ouvrage permettant de franchir la route et proposé une organisation donnant davantage de place aux piétons et aux navettes. Il a évoqué l'hypothèse de stationner au village plutôt que de monter en voiture jusqu'au plateau. D'autres participants ont souligné la nécessité de préserver l'aspect naturel du site.

« Après, les voitures, moins elles montent haut, plus c'est écologique, il me semble. »

Yann Jérôme, participant

Réponses de la SOLIDEO

Myriam Muris a expliqué que le franchissement répond également à un besoin d'usage après les Jeux : connecter les deux parties du domaine skiable et éviter aux skieurs de déchausser et de traverser au milieu des voitures. Elle a indiqué que, pour un besoin uniquement olympique, une passerelle provisoire pourrait être envisagée, mais que le projet recherché était pérenne.

« ce n'est pas juste pour les jeux qu'on a réfléchi, c'est pour l'héritage. »

Myriam Muris, SOLIDEO

La SOLIDEO a précisé qu'il n'était pas prévu, dans le périmètre du projet présenté, de supprimer la route ni les stationnements existants, qui desservent les habitants et les activités économiques et agricoles. Nicolas-Laurent Brouty a ajouté que les améliorations envisagées pourraient faciliter ultérieurement une évolution des mobilités décidée par les autorités compétentes, sans qu'une telle évolution soit décidée dans le cadre de la réunion. Les deux variantes de franchissement restaient soumises à étude, notamment paysagère.

POINT OUVERT

Le choix définitif de la variante, son insertion dans le paysage et l'articulation à une politique de navettes ou de réduction de la place de la voiture n'ont pas été tranchés.

3.2. Préservation du plateau, pistes, tribunes et remise en état

Questions et contributions

Un participant s'est inquiété d'une dénaturation du plateau des Confins, notamment en raison de l'aménagement des pistes et de l'implantation de grandes tribunes pendant les compétitions. Ces interrogations renvoient à l'équilibre entre capacité d'accueil des Jeux, conservation des paysages et usage du site après 2030.

« On a peur qu'au confins, le site soit complètement dénaturé avec l'accueil du public et des tribunes extraordinaires. »

Participant

Réponses de la SOLIDEO et du COJOP

La SOLIDEO a indiqué rechercher des aménagements de pistes évitant autant que possible des terrassements définitifs, notamment des solutions en bois, en paille ou modulaires pour certains virages. Elle a précisé travailler avec un paysagiste et un bureau d'études spécialisé en accessibilité sur les scénarios de franchissement. Les photomontages évoqués en réunion étaient présentés comme des illustrations d'autres ouvrages, et non comme le projet arrêté pour les Confins.

Élie Patrigeon, pour le COJOP, a confirmé que des tribunes seraient installées pour les Jeux, mais qu'elles seraient temporaires. Il a annoncé une attention particulière au calendrier de pose, notamment au regard de la période d'utilisation des prairies, et à la remise en état à l'issue de l'événement. Il a précisé que la jauge de spectateurs n'était pas encore définie.

« Il y aura effectivement des tribunes, ces tribunes seront temporaires. »

Élie Patrigeon, COJOP

« On n'a pas encore aujourd'hui défini de jauge complète. »

Élie Patrigeon, COJOP

Myriam Muris a par ailleurs indiqué que les travaux seraient organisés pour limiter les gênes aux riverains, exploitants et touristes. La programmation d'investigations géotechniques, d'abord imaginées pendant l'été sur le golf, avait ainsi été décalée hors de cette période. Le calendrier fin et les emprises du chantier n'étaient pas encore précisés.

3.3. Neige de culture et ressource en eau : engagements et arbitrages possibles

Questions et contributions

Plusieurs participants ont questionné les effets de l'interconnexion des systèmes de neige de culture sur les disponibilités d'eau pour le ski alpin et le ski nordique. Une ancienne habitante des Confins a demandé si des arbitrages entre domaines seraient nécessaires en cas de tensions sur la ressource. Alexandre Hamelin a évoqué la possibilité de réaménager le lac des Confins pour accroître les capacités de stockage.

Réponses de la SOLIDEO, du COJOP et de la commune

La SOLIDEO a exposé la possibilité de relier les retenues des Confins et du Lachat, de travailler sur le dimensionnement précis des besoins de neige pour les épreuves et de conserver des volumes par des solutions de stockage (« snow farming »). Le principe réaffirmé en séance est de rester dans les autorisations actuelles de prélèvement, sans augmentation des quantités autorisées. Élie Patrigeon a reconnu que des arbitrages entre usages pourraient s'avérer nécessaires selon les conditions météorologiques et les exigences sportives. Il a expliqué que les organisateurs discutaient avec les fédérations des moyens de limiter les besoins de production de neige.

« Ce premier engagement, c'est : pas d'autorisation de prélèvement d'eau complémentaire. »

Élie Patrigeon, COJOP

« des arbitrages potentiels à faire. secteur par secteur, et nous en sommes conscients »

Élie Patrigeon, COJOP

Didier Thévenet a indiqué qu'un prélèvement limité à 10 000 m³ était autorisé dans le lac des Confins et a écarté l'hypothèse d'un prélèvement supérieur même en cas d'agrandissement du lac. Il a évoqué un travail sur les défauts d'étanchéité du lac. Aucun arbitrage quantifié entre domaine alpin et domaine nordique n'a été présenté lors de cette réunion.

« On ne peut pas en prélever plus, on n'a pas le droit. »

Didier Thévenet, maire de La Clusaz

3.4. Stationnement, transports et accès pendant les Jeux

Questions et contributions

Des habitantes du plateau ont interrogé les conséquences de la requalification du parking de l'Arpète sur la fréquentation future du site et la possible surfréquentation induite. Claude Lansard a demandé si des voitures d'usagers pourraient circuler au-delà de la chapelle pendant les compétitions. Valentin Gaillard a insisté sur le volume de bus nécessaire, les lieux de dépose et les possibilités de retournement des véhicules sur un site en fond de vallée.

Réponse de la SOLIDEO sur les stationnements pérennes

Nicolas-Laurent Brouty a précisé que le programme de requalification paysagère du parking et la reprise de deux virages n'avaient pas pour objectif d'augmenter la capacité de stationnement. Il s'agit, selon ses explications, d'organiser les capacités existantes et de sécuriser les cheminements, sans créer de places supplémentaires. Le maire a rappelé l'existence et le développement du service de navettes, tout en soulignant les difficultés d'une suppression générale des voitures sur le plateau au regard des usages et du stationnement disponible au village.

« il n'y a pas de création ou d'augmentation de capacité de parking »

Nicolas-Laurent Brouty, SOLIDEO

Réponse du COJOP sur l'organisation olympique

Élie Patrigeon a précisé que les spectateurs ne viendraient pas jusqu'aux sites de compétition en voiture individuelle pendant les Jeux. Des transports collectifs seront nécessaires, avec une attention spécifique à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il a expliqué que le plan de transport des spectateurs relevait de la Région, autorité organisatrice, et que sa première version était en cours de finalisation. Les lieux de dépose et de retournement des bus n'étaient pas définis publiquement à cette date ; un plan plus abouti devait être arrêté dans l'année précédant les Jeux.

« Le plan de transport des spectateurs est géré par l'autorité organisatrice de transport, c'est la région. »

Élie Patrigeon, COJOP

Le COJOP a également indiqué que les périmètres de sécurité seraient définis avec les services de l'État et feraient l'objet d'échanges avec les populations concernées. Les accès aux combes et aux activités du plateau ont été cités parmi les sujets à préciser. Le maire a fait part de son souhait que le parcours des spectateurs permette de traverser le village et de soutenir son activité commerciale ; il s'agissait d'une demande qu'il disait avoir formulée aux organisateurs, et non d'un dispositif arrêté.

POINTS OUVERTS

Localisation des déposes de bus, organisation précise du trafic et des navettes, modalités d'accès pour les riverains et usagers, délimitation des périmètres de sécurité, devenir des accès aux combes pendant les compétitions.

3.5. Commerces, emploi local et conséquences économiques

Questions et contributions

Romain Gauthier, président de l'Union des commerçants et artisans du village, a demandé des prévisions économiques utilisables pour anticiper l'activité, les besoins en personnel et les logements nécessaires aux salariés. Il a souhaité des retours de villes et stations ayant accueilli d'autres Jeux. Une participante a évoqué les risques de baisse d'activité et la question des indemnisations des commerçants touchés par l'événement.

« comment on adapte, nous, le staff en fonction ? » - Romain Gauthier, Union des commerçants et artisans

Réponses du COJOP et de la SOLIDEO

Élie Patrigeon a distingué les premières estimations macroéconomiques issues de la candidature, jugées insuffisantes pour anticiper la situation d'un commerce donné, des travaux de territorialisation en cours. Il a annoncé une étude de cartographie des emplois nécessaires, incluant l'accueil, la restauration et la sécurité, appelée à être diffusée par l'intermédiaire des filières professionnelles. Il a indiqué ne pas disposer, lors de la réunion, de résultats chiffrés exploitables de Milan-Cortina pour les commerçants et a souligné le caractère contrasté des situations observées selon les territoires.

« nous n'avons pas les chiffres de Milan à ce stade. »

Élie Patrigeon, COJOP

Nicolas-Laurent Brouty a présenté une estimation de plus de 4 000 emplois nets liés à la période d'intervention de la SOLIDEO à l'échelle de son programme, tout en reconnaissant l'absence de projection suffisamment précise pour les commerçants de La Clusaz. Il a proposé un travail avec l'Union des commerçants afin d'affiner les projections et leurs conséquences pour les entreprises locales.

« on estime à plus de 4000 emplois nets créés sur la seule période liée à Solidéo. »

Nicolas-Laurent Brouty, SOLIDEO

« on puisse mener un travail conjoint avec l'Union des commerçants du secteur de la commune dans les mois qui viennent »

Nicolas-Laurent Brouty, SOLIDEO

Le COJOP a exposé une méthode visant à limiter les impacts sur les activités, notamment en recherchant l'intégration des acteurs locaux à l'organisation des Jeux et, lorsqu'un préjudice éventuel serait identifié, en examinant chaque situation. Aucune grille d'indemnisation, estimation de chiffre d'affaires par commerce ou dispositif contractuel définitif n'a été présentée en séance.

3.6. Budget, fonctionnement futur, golf et réparation des impacts

Questions et contributions

Un participant a demandé comment l'enveloppe prévisionnelle pourrait être tenue alors que plusieurs choix techniques restaient ouverts. Il a aussi interrogé les coûts futurs de fonctionnement, les conséquences éventuelles pour le prix des forfaits de ski nordique et la préservation du golf, notamment la remise en état de ses parcours après les travaux ou les Jeux.

Réponses budgétaires de la SOLIDEO

Nicolas-Laurent Brouty a précisé que le budget figurant dans la maquette SOLIDEO était de 13,5 M€ hors taxes, toutes dépenses confondues. Il a indiqué que ce chiffrage était issu de la consolidation d'études antérieures et comprenait des provisions pour aléas. Damien Robert a ajouté que les évolutions du programme devaient demeurer dans cette enveloppe, que les dépenses feraient l'objet d'un contrôle et d'un suivi interne et externe et qu'il s'agissait de tenir l'engagement financier annoncé.

« ce qu'on fera, il faut que ça tienne dans cette enveloppe de 13,5 millions d'euros. »

Damien Robert, SOLIDEO

Sur les charges de fonctionnement, Damien Robert a indiqué qu'il ne lui semblait pas que les interventions envisagées génèreraient une augmentation susceptible de se répercuter sur le forfait ; aucune étude chiffrée d'exploitation ni tarif futur n'a toutefois été présentée. Concernant le golf, Nicolas-Laurent Brouty a pris l'engagement d'une remise en état des dégradations liées à l'opération, dont le coût serait intégré à l'enveloppe de la SOLIDEO. Le maire a également assuré que le golf n'aurait pas à supporter de coût supplémentaire de remise en état.

« les éventuels impacts seront remis en état. »

Nicolas-Laurent Brouty, SOLIDEO

Points ouverts : décomposition fine du budget par intervention, coût de l'exploitation après 2030, incidences sur les tarifs et programme détaillé de remise en état du golf. La question du pôle indoor, distinct de l'opération des Confins, a reçu une réponse du maire rappelant son utilité future pour les écoles, le club des sports et la diversification des usages.

3.7. Précision du programme et prise en compte de la parole du public

Questions et contributions

Un participant a demandé comment se répartissaient les surfaces annoncées de 900 m² entre les bâtiments. Maëlle Jérôme, résidente secondaire aux Confins, a relevé le degré encore limité de définition des projets présentés et s'est interrogée sur le moment où les choix seraient précisés et sur la place réelle des habitants dans la décision.

« à quel point ils vont bientôt devenir clairs et précis ? »

Participante

Réponses de la SOLIDEO

Myriam Muris a indiqué que le programme bâtiminaire comportait environ 500 m² pour le foyer nordique, répartis sur plusieurs niveaux dont un sous-sol, et 400 m² d'extension du bâtiment technique de l'Arpète. Damien Robert a reconnu que certains aménagements demeuraient volontairement peu définis au stade de la réunion d'ouverture afin de recueillir les observations avant les arbitrages définitifs. Il a précisé que la SOLIDEO ne pourrait pas accepter toutes les propositions en raison de contraintes sportives, financières, opérationnelles et de calendrier, mais a annoncé que les contributions seraient consignées et recevraient une réponse.

« Le foyer nordique, c'est 500 mètres carrés. »

Myriam Muris, SOLIDEO

« Et 400 mètres carrés, c'est l'extension du bâtiment au niveau de l'arpette. »

Myriam Muris, SOLIDEO

« on s'engage à consigner toutes vos remarques et y répondre »

Damien Robert, SOLIDEO

Nicolas-Laurent Brouty a rappelé les trois étapes exposées : la concertation préalable en cours, une participation lors de l'instruction réglementaire et de l'évaluation environnementale, puis une concertation continue. Les garants ont estimé que le fait de présenter un projet encore ouvert constituait l'intérêt même de la concertation préalable, tout en appelant à rendre la démarche compréhensible pour le public.

4. Engagements annoncés et sujets restant à préciser

Engagements et principes exprimés au cours de la réunion

- Respect de l'enveloppe annoncée de 13,5 M€ HT toutes dépenses confondues, avec des provisions pour les aléas et des dispositifs de contrôle budgétaire (SOLIDEO).
- Maintien des aménagements de neige de culture à l'intérieur des autorisations actuelles de prélèvement d'eau ; pas de demande d'autorisation complémentaire annoncée (SOLIDEO et COJOP).
- Absence d'augmentation prévue de la capacité des parkings pérennes du plateau dans le projet présenté (SOLIDEO).
- Installation de tribunes temporaires et prise en compte de la remise en état des sites affectés après les Jeux (COJOP).
- Prise en charge annoncée par la SOLIDEO des dommages liés à son opération, notamment au golf, et prise en compte budgétaire de leur remise en état.
- Engagement du maître d'ouvrage à consigner les observations et à apporter une réponse aux contributions de la concertation.

Points en étude ou sans réponse définitive en séance

- Choix et intégration paysagère du franchissement de la route, solutions modulaires pour les pistes et phasage précis des travaux.
- Détail du réseau neige, volumes par usage et éventuels arbitrages entre ski alpin et ski nordique, plateformes de conservation de la neige.
- Jauge de spectateurs, implantation des tribunes et installations temporaires, transports collectifs, déposes et retournements de bus.
- Périmètres de sécurité, accès des riverains et des usagers au plateau et aux combes pendant les compétitions.
- Projections économiques localisées, besoins en personnel, modalités de dialogue avec les commerçants et traitement d'éventuels préjudices.
- Charges de fonctionnement à long terme, éventuelles conséquences tarifaires et choix architecturaux définitifs.

5. Suites annoncées pour la concertation

La SOLIDEO a rappelé l'existence des registres en mairie et en ligne et la possibilité de contribuer au cours des ateliers et des événements d'information. Les rendez-vous annoncés lors de la réunion comprennent notamment une visite-atelier sur le site le 15 septembre, un atelier destiné aux jeunes le 16

septembre et une réunion publique de clôture le 6 octobre 2026. Ces dates sont celles communiquées aux participants lors de la réunion du 9 septembre.

À l'issue de la phase préalable, les garants de la CNDP doivent produire leur bilan, puis la SOLIDEO publier sa réponse. D'autres modalités de participation sont prévues lors des procédures environnementales et de la poursuite de la démarche. En conclusion, les garants ont identifié comme sujets majeurs les questions de l'eau et de la neige de culture, de la préservation environnementale du plateau et des mobilités.

« L'eau, l'eau et la neige de culture, l'impact environnemental de ce site des confins à préserver et enfin le sujet des mobilités. »

Garant de la CNDP, conclusion